

Après vingt ans de déficits accumulés, la CFDT se réjouit du retour à l'équilibre de l'ensemble des régimes de base de la Sécurité sociale et du FSV en 2019. Le PLFSS l'annonce, ainsi que plusieurs mesures appréciables qui amorcent la mise en œuvre du plan pauvreté et du plan de transformation du système de santé dont nous avons approuvé les grandes lignes. Nous ne pouvons que nous féliciter en particulier, de la mise en place du reste à charge « zéro », de l'augmentation du minimum vieillesse et de celle de l'AAH, ainsi que de la revalorisation de la prime d'activité.

Pour la branche Famille les mesures d'extension du complément mode de garde, le maintien de son montant entre 3 ans et la date de scolarisation (rentrée des classes), sa majoration liée à la situation de handicap d'un enfant, ainsi que la mise en place progressive du tiers payant nous conviennent bien. Nous remarquons en revanche que les presque 3% d'enfants non déjà scolarisés en Maternelle et qui sont très majoritairement issus des familles les plus défavorisées ne bénéficieront pas de l'Allocation de Rentrée Scolaire qui leur aurait été si utile pour intégrer l'école dans de bonnes conditions.

Mais les mesures appréciables (CMG, Handicap) sont à mettre en regard de dispositions qui ne figurent pas toutes dans le PLFSS, et qui témoignent de la logique libérale de la politique du gouvernement depuis le début du quinquennat, visant à rehausser les filets de sécurité au détriment des allocations perçues par le plus grand nombre.

- Hausse de la CSG des retraités sans compensation
- Revalorisation des pensions, des allocations familiales et des aides au logement de 0,3 % en 2019 et 2020 (pour une inflation prévue respectivement à 1,3 % et 1,4%)
- Demande d'économies de 1,3 Milliard d'€ par an sur trois ans à l'assurance chômage

Sans compter l'accroissement de la pression sur l'hôpital public et ses personnels, au risque de dégrader encore leurs conditions de travail, et malgré leurs efforts et leur dévouement, la qualité des soins, et d'aggraver les conditions d'accueil dans les EHPAD.

Le prix du rétablissement des comptes de la Sécurité sociale est élevé, trop élevé et justifierait à lui seul un vote négatif sur ce PLFSS.

Ce choix est renforcé par l'annonce de la fin de la compensation systématique des exonérations de cotisations sociales par l'État à la Sécurité sociale. Le motif invoqué ? La Sécurité Sociale bénéficierait des créations d'emploi induites par les exonérations et doit donc partager le poids des exonérations avec l'État. Un motif pour le moins fallacieux puisque cette remise en cause de la loi Veil de 1994 débute par l'exonération des cotisations retraite sur les heures supplémentaires qui ne créera pas d'emplois. Elle en détruira au contraire 19 000 d'ici à 2022, selon l'OFCE.

À cette mesure sur les heures supplémentaires, s'ajoutent, dès 2019, selon l'article 36 de la loi de finances, la non-compensation,

- de la suppression du forfait social sur certaines catégories de revenus prévues par la loi Pacte,
- du lissage des effets de seuil d'assujettissement au taux normal de CSG sur les revenus de remplacement,
- de la réduction des taux de cotisation maladie et famille pour les régimes spéciaux en compensation de la suppression du CICE
- et celle de la suppression de plusieurs taxes.

Et ce n'est pas tout : le même article prévoit qu'à partir de 2020, la fraction de TVA reversée à la Sécurité sociale sera minorée respectivement de 1,5 Md€ en 2020, 3,5 Md€ en 2021 et de 5 Md€ en 2022.

Dans un premier temps, il s'agira de réduire le reliquat de dette de l'ACOSS. C'est un moindre mal. Ensuite, il s'agit, ni plus, ni moins, l'exposé des motifs l'article 36 de la loi de finances est très clair sur ce point, que de rapatrier les excédents prévus de la Sécurité sociale dans les caisses de l'État (plus de 10 Md€ en 2022).

La CFDT refuse cette confusion qui remet en cause les principes d'autonomie et d'un financement exclusif et affecté de la Sécurité sociale. Si excédents il y a, leur affectation doit être débattue en toute transparence en assumant et en finançant dans une vision de long terme nos ambitions collectives.

À l'approche strictement comptable du gouvernement, la CFDT oppose la volonté d'une prise en compte des enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés. Nous avons déjà évoqué la situation des hôpitaux et des EHPAD qui sont au bord du gouffre et la nécessité de prévoir un financement du plan de transformation du système de santé à la hauteur des besoins. Mais dans d'autres domaines les ressources font aussi défaut : la perte d'autonomie, la petite enfance, la jeunesse...

Accaparer les recettes de la Sécurité sociale, c'est remettre en cause le haut degré de solidarité de la protection sociale pour lequel les citoyens ont opté et auquel ils restent profondément attachés. C'est inacceptable !

La CFDT se prononce contre ce PLFSS